

Groupe de travail 3 : Contrôle de l'UE et questions sanitaires, règles en matière de protection des consommateurs

Projet d'ordre du jour

Mercredi 17 septembre 2025 (14h30 – 18h00 WEST / 15h30 – 19h00 CEST)

NH Imperial Playa, C. Ferreras, N.º1, 35008 Las Palmas de Gran Canaria, Espagne / Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

14h30 Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

14h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (05.06.25)

14h40 Points d'action

- État d'avancement des actions de la dernière réunion - informations

14h45 Organisation commune des marchés

- Présentation du volet sur les besoins d'information des consommateurs de l'étude sur l'organisation commune des marchés par Séverine Renault (AND International)
- Échange de vues

15h30 Sécurité alimentaire

- Présentation du règlement délégué de la Commission relatif aux produits de la pêche congelés en saumure à bord des navires par un représentant du G5 de SANTE (à confirmer)
- Échange de vues
- Voie à suivre

16h15 *Pause*

16h30 Étiquetage des imitations végétales des produits de la pêche et de l'aquaculture

- Présentation de l'étude « Étiquetage des substituts végétaux de la mer » par Bertrand Le Gallic (Université Brest)
- Échange de vues

17h15 Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages

- Présentation sur l'évaluation du cycle de vie des boîtes à poisson dans la logistique de la chaîne du froid par Javier Ojeda (FEAP)
- Échange de vues

17h50 Questions diverses



17h55 Résumé des points d'action

18h00 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information	Organisation commune des marchés	À la suite du rapport sur le fonctionnement de l'Organisation commune des marchés, la DG MARE a commandé une étude sur les dispositions relatives aux organisations professionnelles et à l'information des consommateurs. L'étude contribuera à l'évaluation en cours de la politique commune de la pêche.	Présentation de la section sur l'information des consommateurs de l'étude en cours par un membre du consortium de consultants externes.	- Lettre de recommandation - Rapport du CMO - Avis
Décision	Sécurité alimentaire	Le 18 juillet 2025, la Commission européenne a adopté un règlement délégué établissant des règles pour les produits de la pêche congelés en saumure à bord des navires. En vertu des nouvelles règles, le poisson entier initialement congelé en saumure à bord de navires à une température ne dépassant pas -9 °C, même s'il est ensuite congelé à -18 °C, doit être exclusivement destiné à la mise en conserve ou à la cuisson dans des établissements effectuant des opérations de transformation telles que définies dans le règlement (CE) no 852/2004.	Présentation des nouvelles règles par le représentant de la DG SANTE. Décision sur la voie à suivre (p. ex., surveillance de l'évolution, aucune).	- Initiative
Information	Imitations végétales	Le 5 juin 2025, le département thématique B du Parlement européen a publié, à la suite d'une demande de la commission de la pêche, une étude sur « l'étiquetage des substituts végétaux des produits de la mer ». Par le passé, le MAC a adopté des recommandations à ce sujet.	Présentation de l'étude par l'auteur.	- Étude - Avis
Information	Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages	Le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages a établi des obligations pour les boîtes à poisson, notamment en ce qui concerne les objectifs de réutilisation, la mise en place d'un système collaboratif de réutilisation, la responsabilité de la collecte et un système de traçabilité. Le 18 mars 2025, le MAC a adopté un avis sur les impacts des	Présentation par Javier Ojeda (FEAP) de l'analyse du cycle de vie.	- Observatoire législatif - Avis - Évaluation

		objectifs de réutilisation des emballages. Plusieurs parties prenantes, y compris des membres du MAC, ont commandé une évaluation du cycle de vie des boîtes à poisson dans la logistique de la chaîne du froid.		
--	--	--	--	--

DRAFT